

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2013

ARRONDISSEMENT

TOUL

CANTON

TOUL Sud

L'an deux mille treize, le cinq avril à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey aux Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 15
De présents 13

Etaient présents :

Mmes Ghislaine CRUNCHANT - Béatrice GEORGE - Maud GERONIMUS - Catherine MASSON - Pascale NAVET;

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 avril 2013

La convocation du conseil avait été faite le 28 mars 2013.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 09 avril 2013

Le Maire,
Patrick POTTS

Mrs Daniel BORACE - Christian DROUOT - Michel DROUOT - Serge FOULON - Arnaud GOIN - Maurice KOENIG - Patrick POTTS - Denis VINOT.

Absents excusés :

Ghislain PAYMAL donne procuration à Patrick POTTS
Daniel KOENIG donne procuration à Arnaud GOIN

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil
Maud GERONIMUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le compte rendu de la séance du 29 mars 2013 est adopté.

**COMPTE DE GESTION 2012 DU SERVICE DE
DISTRIBUTION DE L'EAU**

N°1-III-2013

Après lecture du compte de gestion du service de distribution de l'eau, tenu par Monsieur le Receveur Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de donner quitus à Monsieur le Receveur Municipal pour la comptabilité tenue au titre de l'exercice 2012.

COMPTE DE GESTION 2012 DE L'ASSAINISSEMENT

N°2-III-2013

Après lecture du compte de gestion de l'assainissement, tenu par Monsieur le Receveur Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de donner quitus à Monsieur le Receveur Municipal pour la comptabilité tenue au titre de l'exercice 2012.

COMPTE DE GESTION 2012 DE LA COMMUNE

N°3-III-2013

Après lecture du compte de gestion de la commune, tenu par Monsieur le Receveur Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de donner quitus à Monsieur le Receveur Municipal pour la comptabilité tenue au titre de l'exercice 2012.

AFFECTATION DU RESULTAT 2012 DU BUDGET N°4-III-2013
SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement	7 312,03 €
Excédent antérieur reporté	20 710,96 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	28 022,99 €

⇒ Section d'investissement :

Excédent d'investissement	15 337,95 €
Restes à réaliser	00,00 €
Soit un autofinancement de	15 337,95 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :

Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : Excédent	28 022,99 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	00,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	28 022,99 €

⇒ Section d'investissement :

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	15 337,95 €
--	-------------

BP 2013 – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU N°5-III-2013

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** le budget primitif du service de distribution de l'eau présenté par Monsieur Le Maire au titre de 2013 et se décomposant comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :

Recettes	118 976,57€
Dépenses	118 976,57€

⇒ Section d'investissement :

Recettes	26 218,81 €
Dépenses	26 218,81 €

**AFFECTATION DU RESULTAT 2012 DU BUDGET
ASSAINISSEMENT**

N°6-III-2013

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Section de fonctionnement :		
Excédent de fonctionnement		3 112,60 €
Déficit antérieur reporté		2 259,94 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de		852,66 €
⇒ Section d'investissement :		
Déficit d'investissement		128 656,69 €
Reste à réaliser (excédent)		0,00 €
Soit un besoin de financement		128 656,69 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :		
Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : Excédent		852,66 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)		852,66 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :		0,00 €
⇒ Section d'investissement :		
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit		128 656,69 €

BP 2013 - ASSAINISSEMENT

N°7-III-2013

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** le budget primitif de l'assainissement présenté par Monsieur Le Maire au titre de 2013 et se décomposant comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :		
Recettes		113 362,62 €
Dépenses		113 362,62 €
⇒ Section d'investissement :		
Recettes		232 429,31 €
Dépenses		232 429,31 €

EMPRUNT SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

N°8-III-2013

Monsieur le maire explique qu'il est opportun de réaliser un emprunt pour recouvrer le déficit du budget assainissement suite aux travaux de déconnexion

des fosses septiques des bâtiments publics et de la réalisation de collecteurs communaux suite aux travaux réalisés en 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre établie par CREDIT MUTUEL, et après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt à long terme et à taux fixe d'un montant de 130 000,00 € dont le remboursement s'effectuera en 60 trimestrialités. Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 4,40 %

Frais de dossier : 150,00 €

- Il s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
- Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

AFFECTATION DU RESULTAT 2012 DU BUDGET DE N°9-III-2013 LA COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Section de fonctionnement :

Déficit de fonctionnement	91 472,55 €
Excédent antérieur reporté	249 606,52 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	158 133,97 €

⇒ Section d'investissement :

Excédent d'investissement	21 551,99 €
Reste à réaliser (déficit)	2 764,81 €
Soit un autofinancement de	18 787,18 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :

Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : Excédent	158 133,97 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 764,81 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent	155 369,16€

⇒ Section d'investissement :

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	21 551,99 €
--	-------------

TAUX D'IMPOSITION 2013

N°10-III-2013

Sur proposition de la commission des impôts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** à l'unanimité le taux des impôts locaux applicables en 2013 selon le détail suivant :

⇒ Taxe d'habitation :	7,38 %
⇒ Taxe sur le foncier bâti :	10,16 %
⇒ Taxe sur le foncier non bâti :	19,32 %

SUBVENTIONS

N°11-III-2013

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer pour l'exercice 2013 les subventions suivantes :

Association des jeunes Sapeurs Pompiers de Neuves-Maisons	100,00€
Association du Belier Meulson	10 000,00€
Foyer Rural	300,00€

Celles-ci seront inscrites au budget primitif 2013 de la commune et sont imputées au compte 6574.

BP 2013 - COMMUNE

N°12-III-2013

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** le budget primitif de la Commune présenté par Monsieur Le Maire au titre de 2013 et se décomposant comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :	
Recettes	499 273,54 €
Dépenses	499 273,54 €
⇒ Section d'investissement :	
Recettes	187 023,85 €
Dépenses	187 023,85 €

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Sexey-aux-Forges d'adhérer à la communauté de communes de Moselle et Madon ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Demande** son adhésion à la communauté de communes de Moselle et Madon à compter du 1^{er} janvier 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS